
Liège emballé — Liège mâle, liège de reproduction cru, liège de ramassage, liège gisant, liège flambé, liège de reproduction bouilli et liège rebut cru — Échantillonnage pour la détermination de l'humidité

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)
Packed cork — Virgin cork, raw reproduction cork, ramassage, gleanings, burnt cork, boiled reproduction cork and raw corkwaste — Sampling to determine moisture content

ISO 2385:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/033caac3-cfd6-4d2a-aa9b-06940c77eea7/iso-2385-2015>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2385:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/033caac3-cfd6-4d2a-aa9b-06940c77eea7/iso-2385-2015>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

	Page
Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Généralités	1
5 Méthode d'échantillonnage	1
5.1 Généralités.....	1
5.2 Échantillons élémentaires.....	1
5.3 Échantillon global.....	2
5.4 Échantillon réduit.....	2
5.5 Échantillons pour laboratoire.....	2
6 Rapport d'échantillonnage	2

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 2385:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/033caac3-cfd6-4d2a-aa9b-06940c77eea7/iso-2385-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/033caac3-cfd6-4d2a-aa9b-06940c77eea7/iso-2385-2015>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/053caac5-cfd6-4d2a-aa9b-06940c77eea7/iso-2385-2015).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 87, Liège.

Cette troisième édition de l'ISO 2385 annule et remplace la deuxième édition (ISO 2385:1993), dont elle constitue une révision mineure. Des détails rédactionnels mineurs ont été introduits dans la présente édition.

Liège emballé — Liège mâle, liège de reproduction cru, liège de ramassage, liège gisant, liège flambé, liège de reproduction bouilli et liège rebut cru — Échantillonnage pour la détermination de l'humidité

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale est applicable au liège emballé et spécifie la méthode d'échantillonnage du liège mâle, du liège de reproduction cru, du liège de ramassage, du liège gisant, du liège flambé, du liège de reproduction bouilli et du liège rebut cru pour la détermination de l'humidité.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 633, *Liège — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 633 s'appliquent.

4 Généralités

L'ensemble de la livraison doit être considéré par lots, et tous les emballages d'un même lot doivent être identiques et doivent contenir, dans des proportions similaires, un seul des types de liège mentionnés dans le titre de cette norme internationale. De plus, dans le cas spécifique de liège de reproduction bouilli qui est regroupé et classifié suivant son épaisseur (calibre) et/ou sa qualité, tous les emballages d'un même lot doivent être identiques en ce qui concerne ces paramètres.

5 Méthode d'échantillonnage

5.1 Généralités

Afin de garantir que les échantillons pour laboratoire sont représentatifs du lot, la constitution de ces échantillons (5.2 à 5.5) devra être effectuée au hasard. L'échantillonnage devra être effectué aussi rapidement que possible, étant entendu qu'il doit être effectué dans un délai inférieur à 24 h, après la détermination de la masse initiale totale du lot. Immédiatement après échantillonnage, le liège prélevé devra être conservé dans une pièce fermée sans ventilation.

La masse totale des emballages doit être déterminée par pesée directe de prises d'essai, en appliquant les dispositions décrites en 5.4, en extrapolant la valeur obtenue à la quantité totale d'emballages.

5.2 Échantillons élémentaires

Déterminer la masse totale initiale du lot (incluant les emballages) par pesée directe du lot entier duquel seront prélevés les échantillons.

Le prélèvement des échantillons élémentaires du lot sera effectué sur au moins 1% du nombre total des emballages constituant le lot.

5.3 Échantillon global

L'échantillon global est obtenu en rassemblant tous les échantillons élémentaires (5.2).

5.4 Échantillon réduit

Prendre au hasard dans l'échantillon global (5.3) un maximum de six échantillons élémentaires.

Chacun de ces échantillons doit être ouvert et la masse de l'emballage correspondant doit être déterminée par pesée directe. Effectuer l'échantillonnage par tiers, en prenant la même masse de liège provenant du tiers supérieur, du tiers moyen et du tiers inférieur de chaque emballage, de façon à obtenir une masse totale d'environ 30 kg.

5.5 Échantillons pour laboratoire

Homogénéiser l'échantillon réduit (5.4) et le diviser en deux échantillons de laboratoire équivalents. Introduire chacun des échantillons de laboratoire dans un récipient étanche: le premier est destiné au contrôle de l'humidité dans le laboratoire et le deuxième est destiné à l'entité responsable de l'échantillonnage en vue d'un contrôle éventuel.

6 Rapport d'échantillonnage

Le rapport d'échantillonnage doit contenir les informations suivantes:

- a) la désignation du produit et, si nécessaire, sa taille et sa qualité;
- b) la marque d'identification du produit ou le numéro de lot;
- c) les noms du vendeur et de l'acheteur;
- d) le nombre initial d'échantillons élémentaires (5.2);
- e) le nombre d'échantillons élémentaires qui ont été ouverts pour obtenir l'échantillon réduit;
- f) la date à laquelle la masse totale initiale du lot a été déterminée;
- g) la date de fin d'échantillonnage (5.5);
- h) la localisation du lot qui a été échantillonné;
- i) le nom de l'entité responsable de l'échantillonnage;
- j) la masse totale initiale du lot (en excluant les emballages);
- k) le compte rendu de tous les incidents susceptibles d'avoir eu une influence sur l'échantillonnage;
- l) la référence à la présente Norme internationale.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2385:2015](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/033caac3-cfd6-4d2a-aa9b-06940c77eea7/iso-2385-2015>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2385:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/033caac3-cfd6-4d2a-aa9b-06940c77eea7/iso-2385-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/033caac3-cfd6-4d2a-aa9b-06940c77eea7/iso-2385-2015>